

17^{ème} CLASSIC FEMININE Vienne – Nouvelle-Aquitaine

5^{ème} manche Coupe de France N2 Femmes 2023

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Classic Féminine, Vienne – Nouvelle-Aquitaine » est organisée par : Poitou-Charentes Animation – 3, rue de l'Ancienne Poste – 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le dimanche 11 juin 2023 à LOUDUN (86), départ à 9H45.

ARTICLE 2. TYPE DE L'EPREUVE

L'épreuve est classée en catégorie « FEDERALE FEMMES » 1.15.

Cette épreuve est la 5^{ème} manche de la Coupe de France Femmes 2023.

ARTICLE 3. PARTICIPATION SELON REGLEMENT CF 2022 (articles 3 & 4)

Les participantes admises (1ère, 2ème, 3ème catégories et juniors), par ordre prioritaire sont :

1. Équipes labellisées « National 1 Femmes »,
2. Équipes labellisées « National 2 Femmes »,
3. Sélections régionales,
4. Sélections départementales,
5. Clubs,
6. Individuelles de clubs,
7. Individuelles d'équipes UCI (maximum 3 d'une même équipe UCI),
8. Équipes étrangères sur invitation (maximum 4)

Le nombre de coureuses par équipes est de **4 à 8** (nombre réel de partantes) françaises ou étrangères de 1ère, 2ème, 3ème catégories ou juniors.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La réunion des directeurs sportifs se tiendra en Visio-conférence le vendredi 9 juin à partir de 18H (à l'issue de la réunion de la BAYWA R.E CLASSIQUE FÉMININE.)

La permanence de départ pour le retrait des dossards et plaques de cadres est fixée à partir de 8H15 et aura lieu à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun le dimanche 11 juin 2023 (Vienne - 86).

La signature de la feuille de départ se fera à partir de 9H au podium protocolaire.

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.5750 Mhz

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un Directeur Sportif diplômé d'un BF3, BEESAC, DEJEP Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée selon l'article 11 du règlement de la Coupe de France.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini comme suit et répondant à l'article 10 du règlement de la Coupe de France :

- Ordre du classement général provisoire à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

L'organisateur ne prévoit pas de zone de ravitaillement. Ce point reste à la convenance du Jury des commissaires.

Une zone de collecte sera disponible à Veniers (Rue de la Loge) sur une zone longue de 300m.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- A) CLASSIC FEMININE VIENNE NOUVELLE-AQUITAINE
- Le classement scratch individuel de l'épreuve
- Le classement par équipe de l'épreuve
- Le classement « sprinteur ».

Classement « sprinteur » de l'épreuve aux kilomètres : 22 – 44 – 66 – 88.

Il est attribué, les points suivants : 4 – 2 – 1 points aux 3 premières compétitrices classées au sommet. En cas d'égalité, le classement de l'épreuve sera prépondérant.

Les 15 points comptabilisés à chaque manche pour la coureuse ayant remportée le classement annexe final de la manche, seront additionnés au total des points de chaque coureuse concernée.

ARTICLE 10. PRIX CLASSIC FEMININE VIENNE NOUVELLE-AQUITAINE

Les prix suivants sont attribués :

- Classement « scratch »:
750 euros : 150€ – 112€ – 90€ – 75€ – 59€ – 52€ – 41€ – 34€ – 23€ – 15€ – 14€ – 11€ – 11€ – 11€ – 9€ – 9€ – 9€ – 8€ – 8€ euros aux 20 premières classées.
- Classement « Sprinteur » :
150 euros : 75€ – 45€ – 30€ aux 3 premières classées.

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 900 euros.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve
- La première « Junior »
- La première du classement « Meilleur sprinteur »
- La première équipe de l'épreuve

ARTICLE 13. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée », validée par la Préfecture de la Vienne.

ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société STS INFORMATIQUE – resultats@stssport.fr – Frédéric LAFARGUE (06 18 01 19 07) ou Henri LAFARGUE (06 20 53 48 72).

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Une zone de déchets sera mise en place à Veniers (Rue de la Loge) sur une zone longue de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable